

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Myriem AMRANI, *Conseillère-Présidente* ;  
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;  
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Mohssin EL GHABRI, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, *Échevin(e)s* ;  
Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Elsa BAILLY, Khalid MANSOURI, Victoria DE VIGNERAL, Bernard GUEU, Suzanne RYVERS, Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Khalid TALBI, Agnès VERMEIREN, Samira BENALLAL, Christine WAIGNEIN, Olenka CZARNOCKI, Marie-Hélène LAHAYE, Francesco IAMMARINO, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Estela COSTA, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER,  
*Conseillers(ères)* ;  
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

**Excusé**

Lesia RADELICKI, *Conseiller(ère)*.

**Séance du 31.01.19**

---

**#Objet : Contrat de quartier durable "Parvis Morichar", primes communales pour la « mise en couleur des façades de la rue du Fort » situées dans le périmètre du contrat de quartier Parvis Morichar, règlement communal d'octroi de primes. Approbation.# (Complémentaire)**

---

Séance publique

**Contrat de quartier durable et contrat de rénovation urbaine**

Vu le programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable « Parvis-Morichar 2015/2019-2021 », approuvé par le Conseil Communal du 29 octobre 2015 et par décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2015,

Vu la modification de programme du CQDPM n°1 approuvée par le Conseil communal du 30 novembre 2017 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 26 janvier 2018, actant la fiche-projet « façades colorées rue du Fort » du 16 octobre 2017, projet porté par l'asbl ERU, rue Guillaume Tell 57 à Saint-Gilles ;

Considérant la nécessité d'inciter les propriétaires à rénover les façades peintes de la portion de la rue du Fort située dans le périmètre du contrat de quartier (entre le Parvis et la rue Th. Verhaegen) ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par l'ordonnance du 23 juin 2016 ;

Vu la circulaire du 24 août 1998 relative à l'ordonnance du 14 mai 1998 ;

**DECIDE**

1. d'arrêter le règlement d'octroi de primes communales pour la « mise en couleur des façades de la rue du Fort » situées dans le périmètre du contrat de quartier Parvis Morichar, joint en annexe ;
2. d'arrêter les annexes au règlement précité : annexe 1 à 4, dont le formulaire de demande de prime de la commune de Saint-Gilles pour la mise en couleur des façades de la rue du Fort, ainsi que le formulaire d'engagement unilatéral.

34 votants : 29 votes positifs, 5 abstentions.

*Abstentions : Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Khalid TALBI, Farid BELKHATIR, Marc NAETHER.*

8 annexes

*Règlement primes rue du Fort FR.docx, Règlement primes rue du Fort \_Annexe3\_Engagement FR.pdf, Règlement primes rue du Fort \_Annexe3\_Engagement \_NL.pdf, Règlement primes rue du Fort Annexe4\_Formulaire\_NL.pdf, Règlement primes rue du Fort \_Annexe1 et 2 FR.pdf, Règlement primes rue du Fort \_Annexe1 et 2 NL.pdf, Règlement primes rue du Fort Annexe4\_Formulaire\_FR.docx, Règlement primes rue du Fort NL.docx*

Le Secrétaire communal,

L'Échevin(e) délégué(e),

Laurent PAMPFER

Willem STEVENS